



COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE NOUVELLE CALEDONIE

MAISON DU SPORT 24 rue Duquesne- BP25- 98845 Nouméa Cedex

Tel/Fax : (687) 26 27 70 – mail : equitation@lagoon.nc –www.crenc.nc –Ridet : n° 675173.0001

Procès-verbal de validation

Consultation par voie électronique du 13.10.2020 des membres du Comité directeur
Structure organisatrice Coupe des Clubs 2020

Suite au désistement des écuries Brocéliande pour l'organisation de la Coupe des Clubs 2020 et dans le cadre de la validation, par le Comité directeur, des structures organisant des concours du CRENC, les membres du Comité directeur ont été amenés à se prononcer sur la candidature de l'A.C.D pour l'organisation de la coupe des Clubs 2020, par vote électronique et courriel du 13.10.2020 porté à leur connaissance par le Président du CRENC.

Pour mémoire, le CRENC a lancé par courriel du 8 septembre 2020 un appel à candidature avant le 30 septembre auprès des structures équestres, pour l'organisation de cette compétition prévue le 31 Octobre 2020.

Si le règlement "historique" de cette compétition était joint au mail, il a été précisé que les structures intéressées par la reprise de cette organisation, pouvaient soit reprendre ce règlement, soit proposer une autre formule qui serait étudiée en commission, formule qui se devait d'être sportive, équestre et en accord avec les règlements F.F.E. Des variantes ludiques en plus de la Coupe elle-même pouvaient également être proposées pour animer cette journée de compétition.

Seule l'Association des Cavaliers de DUMBEA s'est portée candidate pour organiser cette compétition.

La candidature de l'A.C.D a été validée à la majorité des membres du Comité Directeur.

Ont voté POUR : 9 voix

Mesdames Valérie GENTIEN, Odile KOMORNICKI, Céline LASBLEIZ, Sarah PELLETIER, Dominique ROESNER, Messieurs Vincent FARDEAU, Jean-Luc BADDA DE PODDASALVA, Jean-Michel CARRE, Jean-François MEYER.

N'ont pas répondu : 2 voix

Messieurs Bruno D'ARCANGELO, Renaud DEJEAN.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal annexé du règlement "historique" de la Coupe des Clubs, qui a été signé, après lecture, par le Président, la Secrétaire générale, et la Présidente de la Commission Secrétariat Général et Administration.

Marie Pierre CHAVANEL
Présidente
Commission Secrétariat Général
et Administration

Sarah PELLETIER
Secrétaire Générale

Vincent FARDEAU
Président

COUPE DES CLUBS

Principe : Epreuves par équipes composées de trois ou quatre concurrents de la division CLUB (Coupe des Clubs niveau club) ou de la division Amateur (Coupe des Clubs Amateur) étant membre du même établissement.

- **Composition**

Un même concurrent ne peut concourir que pour une seule équipe.

Une seule participation par cheval quelle que soit la série.

Dans la division Amateur, une équipe ne peut être composée de plus de 2 couples ayant participés au championnat provincial Sud 2020 dans les séries AM Elite et AM 1

- **Barème**

Epreuves jugées selon le barème A au chronomètre en deux manches. Les 8 meilleures équipes seront qualifiées pour la seconde manche ou toutes les équipes sans fautes. En cas d'égalité de pénalités pour le podium, on organise un barrage au chronomètre sur un parcours réduit à six obstacles.

- **Ordre de passage**

Tous les numéros 1, puis tous les numéros 2, et ainsi de suite, de chaque équipe selon l'ordre de passage des équipes.

En cas de barrage, chaque équipe barragiste choisira l'un d'entre eux pour participer au barrage.

Un concurrent éliminé ou ayant abandonné lors du premier parcours peut participer à la deuxième manche si son équipe s'est qualifiée.

Un concurrent éliminé ou ayant abandonné lors d'une ou des deux manches peut participer au barrage si son équipe s'est qualifiée.

Si deux ou plusieurs concurrents d'une équipe sont éliminés, l'équipe entière est éliminée.

Le chef d'équipe doit préciser, l'ordre de passage des cavaliers.

- **Cas particulier d'une équipe composée de 3 concurrents**

L'élimination d'un concurrent entraîne l'élimination de toute l'équipe.

Classement

Le classement s'obtient en totalisant les pénalités encourues par les trois meilleurs concurrents de chaque équipe pour chaque manche.

En cas d'égalité pour le podium, barrage au chronomètre ; le classement s'obtient en totalisant les pénalités et le temps du représentant de chaque équipe lors de ce barrage. Le classement des équipes après la 3^{ème} place s'obtient en totalisant les pénalités encourues par les trois meilleurs concurrents de chaque équipe pour chaque manche avec, en cas

d'égalité de pénalités entre deux ou plusieurs équipes, les temps additionnés des trois meilleurs concurrents lors de la deuxième manche.

Engagements :

1500 frs par cavaliers